

# PROTCOLE SANITAIRE

Guide relatif au fonctionnement de l'École Parmentier  
à compter du 22 juin 2020

Version du 18 juin 2020

## TABLEAU D'ORGANISATION GENERALE

ZONES	Classes	ENTREES		SORTIES		RECRES	TOILETTES
MATERNELLE	TPS-PS C	8h35 à 8h50 13h35 à 13h50 Entrée maternelle	<u>Porte :</u> Jeannine Julie  <u>WC :</u> Coralie Elodie	11h30 et 16h30	Sortie assurée par chaque enseignante à la porte de la maternelle. Aucun parent dans l'école. <u>Prévenir la classe suivante qu'elle peut sortir</u>	10h10-10h40 16h00-16h30	Côté hall maternelle
	TPS-PS D			11h30 et 16h30		10h10-10h40 16h00-16h30	Côté classe Mme Anquez
	PS-MS			11h35 et 16h35		10h10-10h40 16h00-16h30	Côté classe Mme Anquez
	MS-GS			11h35 et 16h35		10h45-11h15 15h00-15h30	Côté hall maternelle
	GS			11H40 et 16h40		10h45-11h15 15h00-15h30	Côté classe Mme Anquez
CYCLE 2	CP	8h35 à 8h50 13h35 à 13h50 Côté élémentaire (porte rouge)	<b>Accueil des élèves en classe dès 8h35 par l'enseignante</b>  <u>Grille :</u> Clémence <u>Sanitaires :</u> Vicky(matin)/Eva(Am)	11h40 et 16h40	Sortie assurée par l'enseignante de la classe	10h20-10h35 15h20-15h35	Toilettes cycle 2
	CE1			11h45 et 16h45		10h40-10h55 15h40-15h55	Toilettes cycle 2*
CYCLE 3	CE2 et CE2-CM1	8h35 à 8h50 13h35 à 13h50 Côté élémentaire (grille blanche)	<b>Accueil des élèves en classe dès 8h35 par l'enseignante</b>  <u>Grille :</u> Guillaume <u>Sanitaires :</u> Wendy(matin) Angélique(Am)	11h40 et 16h40	Sortie assurée par l'enseignante de la classe	10h20-10h35 15h20-15h35	Toilettes cycle 3
	CM1-CM2			11h45 et 16h45		10h40-10h55 15h40-15h55	Toilettes cycle 3*

**\*IMPORTANT : Pour limiter le brassage des élèves, aux entrées et lors des sorties, la classe de Mme Despinoy passera par les sanitaires cycle 3, la classe de Mme Foufelle par les sanitaires cycle 2.**

# DISPOSITIONS GENERALES

## Éléments de cadrage :

Important : les élèves n'étant pas capables de respecter les gestes barrières ne pourront être accueillis.

- l'école sera divisée en trois zones (VERTE, BLEUE, JAUNE).  
Ceci évitera que les élèves ne se croisent aux entrées, aux récréations, au cours de la journée.

- Le travail en distanciel est supprimé.

## L'organisation :

- Les horaires d'entrées ont été étendus
- Les horaires de sorties ont été échelonnés
- Les lieux d'entrées et de sorties ont été divisés en trois zones
- Les élèves à besoins particuliers accueillis auront leur AESH.

## Port du masque :

**Le protocole National stipule qu'il n'est plus obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves. Néanmoins, nous maintiendrons le port du masque dans l'école pour tous les personnels dès que nous serons en contact avec les élèves.**

Il est proscrit pour les élèves de maternelle

Il est possible mais non recommandé pour les élèves de l'élémentaire (il appartiendra dans ce cas aux parents de le fournir si l'enfant est capable de l'utiliser dans le respect des contraintes sanitaires)

**Il sera exigé pour toute personne extérieure à l'école.**

## Ventilation des locaux :

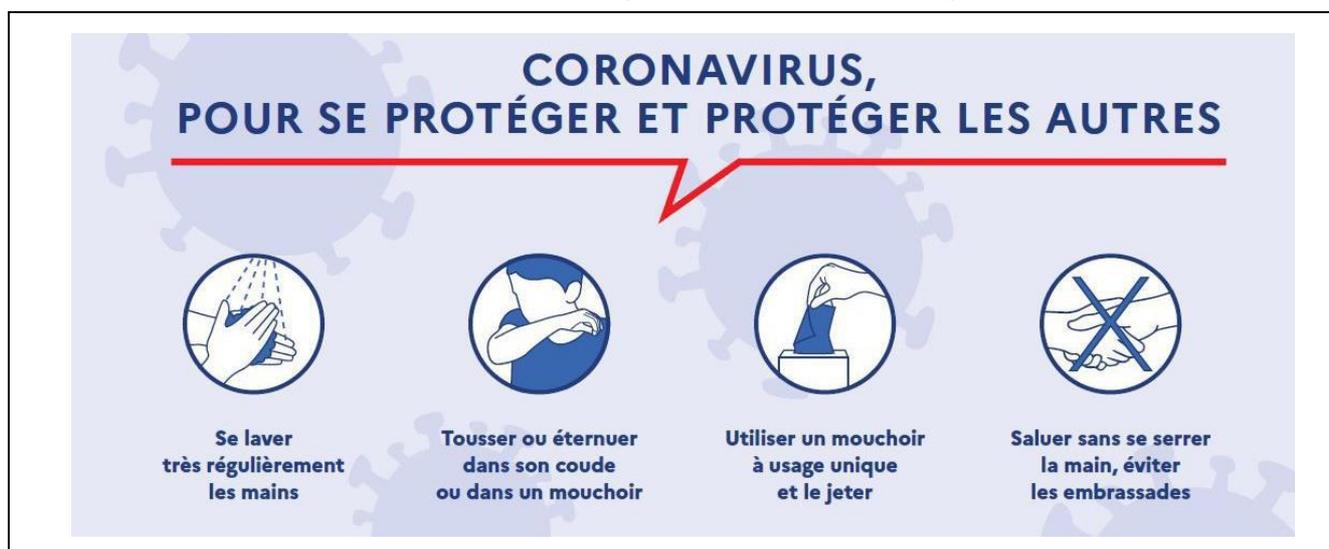
Il doit durer au moins 15 minutes à chaque fois. Il se fera :

- Le matin avant l'arrivée des élèves
- Le midi
- Le soir après la classe

# LES GESTES BARRIERES

Ils sont expliqués et présentés aux enfants le jour de la reprise

Ils sont répétés autant que nécessaire par l'enseignant et le personnel en général.



## INFORMATION A DESTINATION DES PARENTS

Je vérifie la température de mon enfant **tous les jours** avant de l'emmener à l'école !

Il a 37,8°C ou plus, je le garde à la maison.

Il tousse, il éternue, je le garde à la maison.

Je lui rappelle régulièrement les gestes barrières

**Je n'ai pas le droit d'entrer dans l'école sans masque  
Un lavage des mains me sera imposé à l'arrivée dans les locaux**

J'applique moi-même les gestes barrières aux abords de l'école

Je viens chercher mon enfant seul(e) tant que possible

J'habille mon enfant avec une tenue pratique pour le passage aux toilettes

Doudou et tétine sont rangés dans une boîte hermétique en TPS-PS

## NETTOYAGE ET DESINFECTION

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

**La mise à disposition d'objets partagés reste suspendue dans l'école si un nettoyage systématique n'est pas possible après leur utilisation.**

## SANITAIRES

**Lavage des mains :**

Le lavage des mains sera effectué **autant que possible compte tenu de la taille de nos sanitaires** :

- A l'arrivée dans l'école
- Avant et après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant et après être allé aux toilettes
- Le soir dès l'arrivée au domicile.

**Les solutions de gel hydroalcoolique pourront être envisagées en élémentaire et sous le contrôle exclusif d'un personnel de l'école (enseignante, avs, atsem).**

**Passage aux toilettes :**

- Il se fera le matin et l'après-midi aux entrées.
- Avant et après chaque récréation.

**La distanciation d'un mètre sera également respectée autant que possible, mais elle n'est plus obligatoire entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.**

Cas particulier : le cas très exceptionnel où un élève aurait besoin de se rendre aux toilettes en dehors de ces temps balisés, se fera sous la surveillance obligatoire d'un adulte (enseignant, atsem, avs)

**Les portes des sanitaires doivent restées ouvertes aux entrées et lors des récréations**

## ACCUEIL DES ELEVES (Matin et Après-midi)

- Deux personnes à l'accueil de chaque zone (un à la porte, un au niveau des sanitaires)  
VERTE : entrée maternelle  
BLEUE : porte rouge côté élémentaire  
JAUNE : Grande grille principale blanche
- passage aux toilettes pour le lavage des mains dès l'entrée.
- Port du masque pour l'accueillant
- Plage horaire de l'accueil étendue à 15 minutes (8h35 à 8h50 et 13h35 à 13h50)
- Portes manteaux : Nous éviterons autant que possible de les utiliser. En élémentaire, les manteaux seront mis derrière la chaise, à la place de l'élève. Cette même règle s'appliquera pendant la cantine.
- Les enfants de toute petite et petite section faisant la sieste à l'école pourront apporter leur doudou et leur tétine à condition que l'ensemble soit rangé avant l'arrivée de l'élève dans une boîte fermée hermétiquement au nom de l'enfant.

## SALLE DE CLASSES

- **La distanciation physique d'au moins 1 mètre sera appliquée autant que possible entre les élèves, mais elle n'est plus obligatoire. En cas d'impossibilité l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.**
- Neutraliser le matériel non indispensable (draps sur les espaces collectifs de type coins jeux, bibliothèques communes, ...)
- Limiter les déplacements en classe
- Laisser les portes ouvertes
- Dortoirs : autant que possible, nous espacerons les lits d'un mètre.

## GESTION DES CIRCULATIONS

- Aucun sens de circulation ne sera imposé dans les classes.
- Le brassage des élèves entre les temps de classe sera limité au maximum (entrées, récréations, cantine, sortie des élèves)
- **La distanciation physique doit être maintenue, en toute circonstance, entre les élèves de groupes différents. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.**

## DEMI-PENSION

- L'école a estimé sa capacité d'accueil à 33 élèves par service (22 en élémentaires et 11 élèves en maternelle) pour respecter la distance d'un mètre entre chaque élève.
- Deux services sont possibles le midi (soit un accueil de 66 demi-pensionnaires)
- **L'organisation de ce temps méridien et l'inscription des élèves dépend de la ville de Calais.**

Le protocole National stipule que « Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles. S'agissant des élèves des écoles élémentaire [...], lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, **il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes** ».

## RECREATION

- Le temps de récréation est strictement encadré.
- Les structures de jeux extérieures restent condamnées.
- **Les jeux collectifs avec échange de matériel restent interdits si le matériel ne peut être désinfecté après chaque utilisation par le maître de service.**
- Lavage des mains et passage aux toilettes comme définis au chapitre « SANITAIRES »
- Port du masque par les personnels de surveillance fortement conseillé.
- **RESPECT STRICT DU PLANNING DE SERVICE**

## CAS COVID

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève (avec un masque pour les enfants en âge d'en porter) ou de l'adulte dans l'annexe de la salle Rased (partie élémentaire).  
Les masques enfants seront dans cette salle uniquement.
- Enfants : Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.